







Vous vous présentons le rapport annuel de la Commission scolaire des Îles pour l'année 2017-2018. Les réalisations de la dernière année nous rendent fières et les résultats espérés sont au rendez-vous.

En première partie, nous traiterons de la gouvernance, des rapports des différents comités et de la protectrice de l'élève et nous ferons un rappel de notre mission, notre vision, nos croyances et valeurs et de notre déclaration de services. Ensuite, le profil de la Commission scolaire, les états financiers et les faits saillants de l'année seront présentés. Le bilan relatif aux objectifs du plan stratégique et de la convention de partenariat sera diffusé en dernière partie du rapport.

Au cours de l'année, notre organisation s'est dotée de son tout premier plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui remplacera la planification stratégique, laquelle avait été adoptée en 2008. Ce fut un exercice rigoureux que nous avons mené en collaboration étroite avec notre personnel, nos élèves et leurs parents ainsi que l'ensemble des partenaires. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour leur participation active et leur grande contribution à cet exercice de planification, mais aussi pour le rôle central qu'ils ont joué dans les nombreuses réalisations qui vous sont présentées dans le présent rapport.

Notre commission scolaire a fait de grands pas depuis les dernières années. Nous sommes résolument tournés vers l'amélioration de nos écoles et centre pour en faire des écoles efficaces. L'approche collaborative qui s'est installée et qui ne cesse de s'ancrer dans les pratiques fait de la Commission scolaire des Îles une organisation apprenante qui prend tous les moyens pour s'ajuster aux besoins des élèves, jeunes et adultes, afin de favoriser leur réussite.

Francine Cyr Présidente Brigitte Aucoin
Directrice générale











Isabelle Cummings **

Sylvain Vigneau

Jean-Yves Lapierre *



Annie Vigneau













Le Conseil des commissaires représente l'instance supérieure de la Commission scolaire des Îles et en assume la gouvernance. Il adopte les politiques, les règlements, et prend toutes les décisions qui lui permettent de bien exercer sa mission; c'est également le Conseil, représenté par sa présidente, qui rend compte au ministre et à la population, de l'administration de la Commission scolaire des Îles et des services offerts.

Les commissaires se sont donné un code d'éthique afin d'encadrer leurs pratiques. Ce document, de même que l'ensemble des politiques de la Commission scolaire des Îles, est accessible au www.csdesiles.qc.ca dans la section Commissaires - Politiques (regroupées par service). Au cours de la dernière année, aucune situation particulière ou manquement n'a eu à être traité par le comité de gouvernance et d'éthique, chargé d'en assurer la bonne garde.

En 2017-2018, la Commission scolaire a reçu dix-huit demandes d'accès à l'information.

Enfin, les réunions des commissaires sont publiques et les procès-verbaux sont disponibles en ligne dès le lendemain de leur adoption. Tous les procès-verbaux, de 1972 à aujourd'hui, sont disponibles au grand public.

* CÉS = circonscription électorale scolaire ** membres du comité exécutif

Présidences des conseils d'établissement

Centrale	Sophie Arseneau
Stella-Maris	Joël Cummings
Aux Iris	Christine Lagacé
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Nadia Bénard
Saint-Pierre	Ariane Castonguay-Arsenault
Polyvalente des Îles	Lucien Huet
CFA-FP	Cindy Gagné





L'acronyme ÉHDAA vient de l'expression «élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage». On regroupe généralement ces élèves de la façon suivante :

- Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : ceux-ci comprennent en premier lieu les élèves désignés à risque du fait qu'ils manifestent des caractéristiques qui laissent entrevoir des risques d'échec scolaire.
- Les élèves manifestant des troubles graves de comportement.
- · Les élèves handicapés.

Le comité CCSÉHDAA a tenu cinq (5) rencontres de septembre à juin. Il a manifesté la volonté de créer un outil permettant aux parents et aux individus gravitant auprès des élèves HDAA d'être mieux informés sur les ressources disponibles dans le milieu. Le travail est toujours en cours, mais l'outil n'est pas terminé.

Les rencontres de l'année 2017-2018 ont servi essentiellement au comité d'être consulté sur les fonctions et services aux élèves HDAA. Les membres ont pu donner leur avis tout en étant mieux informés sur les services offerts au sein de notre commission scolaire.

Durant la dernière année scolaire, le comité a davantage pris connaissance du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le PEVR permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, les parents et la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève.

Trois parents ont pu assister au forum PÉHDAA organisé par la Fédération des comités de parents du Québec et trois autres parents membres du CCSÉHDAA ont participé au congrès de la FCPQ portant sur l'engagement parental «Le pouvoir de faire une différence». Les représentants des Îles en sont revenus déterminés quant à l'engagement que les parents peuvent prendre au sein des instances consultatives, mais aussi avec plus d'outils et d'actions ayant des impacts sur le quotidien.

Voici les membres 2017-2018:

Isabelle Gilbert, DSÉ-TI
Carole Aucoin, directrice écoles Centrale et Aux Iris
Pierre Arsenault, CISSS des Îles (organisme partenaire)
Caroline Ringuette, représentante des enseignants
Marjolaine Deveau, représentante du personnel de soutien
Céline Decoste, représentante des professionnels
Sonia Aucoin, parent
Jean Cormier, parent
Lucien Cyr, parent
Marie-Ève Bourque, parent
Annie Arseneau, parent
Sandrine Chevarie, parent

Jean Cormier

Président du Comité consultatif des services aux ÉHDAA





Le Comité de parents constitue la seule structure scolaire permanente vouée à la défense des intérêts des parents, à l'expression de leurs besoins et à la promotion de leur participation.

Les défis du Comité de parents sont :

1) Promouvoir la participation des parents

Les responsabilités attribuées au Comité de parents par le législateur sont importantes. En plus d'être une instance de consultation incontournable pour la Commission scolaire, le Comité de parents a la responsabilité de développer et de favoriser la participation des parents. À cette fin, ses actions se situent sur trois plans différents :

- Promouvoir la participation de tous à l'éducation
- Sensibiliser les parents aux activités de la Commission scolaire
- > Désigner les parents qui participent aux divers comités formés par la Commission scolaire

2) Exercer pleinement son pouvoir d'influence

- ➤ Émettre l'avis des parents sur le fonctionnement de la Commission scolaire
- Exprimer les besoins des parents

3) Agir comme consultant auprès de la Commission scolaire

Le Comité de parents de la Commission scolaire des Îles est composé exclusivement de parents : un représentant de chaque école primaire, un représentant du secondaire et un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA).

Voici les membres qui le composent :

Jean Cormier, président
 Joël Cummings, vice-président et trésorier
 Stella-Maris

Joel Cummings, vice-president et tresorier
 Christine Lagacé
 Steeve Boudreau
 Steila-Mar
 Aux Iris
 Centrale

Mélina Bénard
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Maryse Nadeau Saint-Pierre

Marlène Chiasson Polyvalente des Îles

Huit rencontres ont été tenues et madame Brigitte Aucoin, directrice générale de la Commission scolaire des Îles, fut invitée à y assister afin d'informer les membres et de les consulter sur divers sujets.

Encore cette année, deux parents ont assisté aux Conseils généraux de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Ces rencontres avaient pour but de discuter des sujets d'actualité, d'obtenir un consensus et de porter la voix des parents jusqu'aux instances décisionnelles. Il faut noter que le ministre de l'Éducation est venu rencontrer le Conseil général à une reprise cette année.

Annuellement, le Comité de parents permet à des parents de participer au Congrès annuel de la FCPQ. Cette année, madame Marlène Chiasson et monsieur Jean Cormier ont participé au 41° congrès à Rivière-du-Loup, sous le thème «L'engagement parental : le pouvoir de faire une différence!».

Le vendredi, nous avons assisté en grande primeur au lancement de la pièce de théâtre «Je courais, je courais», réalisée par la troupe du *Théâtre Parminou*. C'est une pièce de théâtre que nous avons adoré, et que nous voudrions offrir aux parents de notre commission scolaire.

Durant la dernière année scolaire, le Comité de parents a collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Celui-ci permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, les parents et la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Trois axes ont encadré cette analyse : le développement du plein potentiel des élèves, l'environnement socio-éducatif favorable au développement global des élèves et l'intervention de qualité.

Comme vous le savez déjà, la Commission scolaire a réaménagé le calendrier scolaire 2018-2019. Nous avons été consultés sur ce changement. Étant donné que la raison motivant cette modification était une grande mobilité des ressources humaines entre le primaire, le secondaire, le secteur des adultes ou même avec d'autres employeurs, le Comité de parents ne s'est pas objecté à ce changement.

Au cours de la prochaine année, les Conseils d'établissement auront à élaborer leur propre projet éducatif. Celui-ci est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école: les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la Commission scolaire .

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le ministère, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les parents qui s'impliquent dans les divers comités de la Commission scolaire (Conseil d'établissement, Organisme de participation des parents, etc.) ainsi que les membres du Comité de parents, pour leur appui et leur support au cours des douze derniers mois. À vous, chers parents, continuez votre implication tout en favorisant la réussite éducative de tous les élèves.

Jean Cormier

Président du Comité de parents





Cette année encore, j'ai eu le plaisir d'être au service des jeunes de la Commission scolaire des Îles en tant que protectrice de l'élève. Il est de mon devoir d'être disponible et à l'écoute des élèves et des parents qui se questionnent sur les services qui sont offerts en lien avec leur parcours à la Commission scolaire des Îles. Ceci, toujours dans une vision constructive d'amélioration continue de la qualité des services rendus. En tout temps, l'élève est au cœur des préoccupations et c'est en ce sens que le travail entourant le traitement d'une plainte est effectué. Nous tenons donc à saluer les personnes qui expriment leurs questionnements et qui vont à la rencontre du personnel, des directions et des ressources qui sont mises à leur disposition pour les éclairer. C'est cette communication saine et souhaitable qui assure un service de proximité de qualité, ainsi qu'un lien fort entre l'élève et les personnes directement

liées à la réussite de son parcours scolaire. Nous ne pouvons qu'encourager la solidification de ce lien garant d'une commission scolaire et d'une communauté engagées dans la réussite de ses enfants.

Afin qu'une plainte s'achemine au protecteur de l'élève, il va s'en dire qu'un processus à l'interne est établi, dans l'optique où nous considérons qu'il est favorable pour tous qu'un travail de proximité soit établi autour de l'élève. Par contre, il arrive que certaines situations ne puissent se résorber de la sorte et c'est pourquoi, en tant qu'entité indépendante et équitable, le protecteur peut avoir à faire de la médiation, de l'orientation et à se positionner en émettant des recommandations au Conseil des commissaires.

Cette année, nous n'avons eu aucune plainte formelle à traiter. Cependant, nous avons eu l'occasion de donner de l'information à quelques parents qui voulaient obtenir un support par rapport à leurs démarches. Ainsi, nous avons pu questionner certaines pratiques et, de ce fait, éclaircir les modes de fonctionnement des établissements de la Commission scolaire des Îles, sans avoir à intervenir directement. Nous tenons d'ailleurs à remercier la direction de la Commission scolaire qui demeure toujours disponible à recevoir nos questionnements et qui se montre sensible aux préoccupations impliquant les services rendus à l'élève.

Par ailleurs, nous avons eu la chance de participer à un rassemblement des protecteurs de l'élève de la province, ce qui amena des discussions fort intéressantes sur la façon d'exercer notre rôle. Il en résultera une nouvelle procédure afin de favoriser un suivi des recommandations adoptées par le Conseil des commissaires suite à un rapport de plainte par le protecteur de l'élève.

En terminant, nous voulons réitérer l'importance de l'implication des acteurs gravitant auprès des élèves et de la portée que celle-ci aura tout au long du parcours scolaire. Nous levons notre chapeau à tous ceux et celles qui ont à cœur la réussite de l'élève et qui font en sorte que les services offerts par la Commission scolaire des Îles soient en continuelle amélioration.

Andréanne Boudreau Protecteur de l'élève



MISSION

La Commission scolaire des Îles a pour mission :

- · d'organiser, pour la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte;
- · de promouvoir l'éducation sur son territoire;
- · de contribuer au développement social, culturel et économique du milieu;
- · de soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission;
- · de répartir équitablement les ressources.

VISION

La Commission scolaire des Îles se veut une communauté éducative en action, qui croit en la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte. Ainsi, elle encourage la créativité, l'innovation et l'engagement dans des partenariats productifs.

CROYANCES ET VALEURS

À la Commission scolaire des Îles :

- parce que chaque élève est important, peut réussir et a droit à tous nos égards, nous valorisons le **respect** et la **rigueur**;
- parce que chaque élève et chaque milieu peuvent avoir accès aux services offerts, nous valorisons l'équité;
- parce que chaque personne a le droit à l'information, peut exprimer son point de vue et participer, nous valorisons la **transparence**.

DÉCLARATION DE SERVICES

À la Commission scolaire des Îles, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos valeurs et nous nous engageons à :

- · rendre accessibles nos services;
- · gérer nos ressources avec équité, transparence et responsabilité et à en rendre compte;
- soutenir et accompagner chaque acteur eu égard à sa responsabilité;
- contribuer au développement social, culturel et économique des Îles;
- susciter la participation active de tous les intervenants;
- être de plus en plus présents dans le monde par un maillage de nos savoirs respectifs.



Personnel de la CSÎ

La Commission scolaire des Îles comptait quelque 300 employés en 2017-2018 (moyenne pour l'année).

Équipe de direction

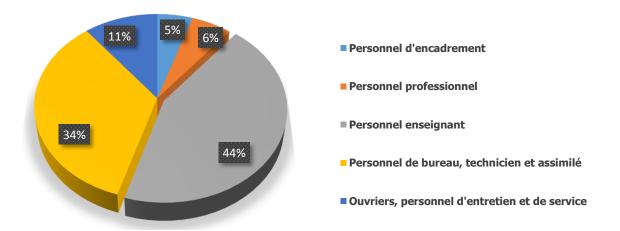
Direction générale et direction des ressources matérielles	Brigitte Aucoin
Direction des ressources humaines et du service de la paie	Marie-Josée Noël
Direction des ressources financières, approvisionnement et transport scolaire	Danielle Gallant, CPA, CA
Direction des services éducatifs et des technologies de l'information	Isabelle Gilbert
Direction du Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes et secrétariat général	Donald Chiasson
Directions de l'école Polyvalente des Îles	Karen Renaud, directrice Annick Nadeau, directrice adjointe
Direction des écoles Centrale et Aux Iris	Carole Aucoin
Direction de l'école Saint-Pierre	Élise Vigneau
Direction des écoles Stella-Maris et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Colette Chiasson

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs - Total des heures rémunérées du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

	Heures travaillées	Heures supplémen -taires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	29 493,13	0,00	29 493,13	19
Personnel professionnel	23 905,95	42,80	23 948,75	22
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	155 378,46	33,42	155 411,88	184
Personnel de bureau, technicien et assimilé	109 397,03	127,00	109 524,03	142
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	31 957,43	106,50	32 063,93	41
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	350 132,00	309,72	350 441,72	408

La Commission scolaire des Îles met tout en œuvre afin de se conformer à la cible d'heures établies dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE). En 2017-2018, nous avons été en mesure de respecter la cible de 354 702,87 heures travaillées.

FIGURE 1 – Répartition du personnel en fonction des différentes catégories d'emploi



Les établissements

La Commission scolaire des Îles compte cinq écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation des adultes (formation générale des adultes et formation professionnelle). Ses écoles offrent des services à l'ensemble des élèves francophones du territoire. Son centre administratif est adjacent à l'école secondaire.

La clientèle

FIGURE 2 - Clientèle totale incluant les 4 ans (1301 élèves)

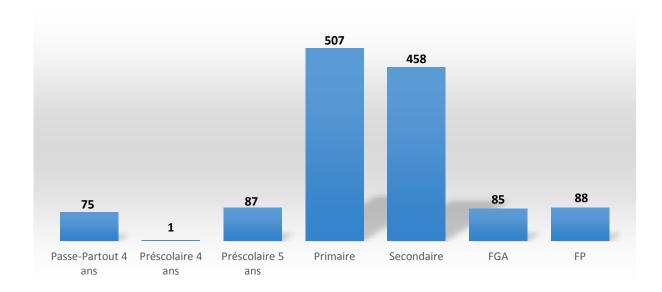
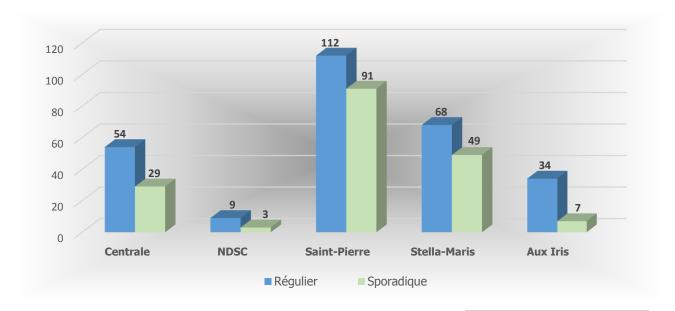


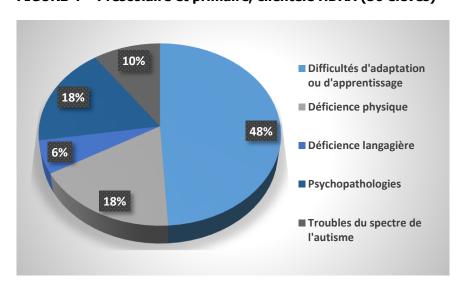
FIGURE 3 – Clientèle des services de garde 2017-2018 (456 élèves)



Clientèle handicapée ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

La Commission scolaire des Îles intègre la majorité de ses élèves bénéficiant d'un plan d'intervention en classes ordinaires (100 % au primaire et 90 % au secondaire). En 2017-2018, 112 plans d'intervention étaient actifs au primaire et 154 au secondaire. Pour cette même année scolaire, 22,5 % des élèves du secondaire de la Commission scolaire des Îles sont identifiés HDAA, alors que le taux est plus faible au primaire, soit 8,4 %.

FIGURE 4 – Préscolaire et primaire, clientèle HDAA (50 élèves)



Pourquoi fait-on un plan d'intervention?

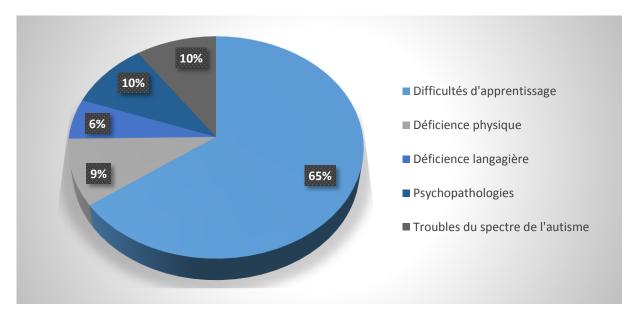
Un plan d'intervention est élaboré lorsque :

- . La situation complexe d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et d'autres partenaires.
- . La situation d'un élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou encore d'adaptations diverses (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.).
- . La situation d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

D'autre part, tout élève reconnu handicapé doit bénéficier d'un plan d'intervention.



FIGURE 5 – Secondaire, clientèle HDAA (103 élèves)



Ressources technologiques et didactiques numériques

Afin de poursuivre le développement des compétences liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) chez nos élèves et chez le personnel, la Commission scolaire s'est dotée d'un Comité de développement informatique pédagogique (CDIP) depuis l'année scolaire 2012-2013. La vision de ce Comité est la suivante :

Comité de concertation sur développement des technologies au service de la pédagogie vise à tracer la voie, par des orientations claires, à un développement technologique cohérent, au service de la réussite des élèves. Les technologies seront intégrées de façon optimale dans les pratiques pédagogiques de façon à coller de près à la réalité des élèves qui évoluent dans un contexte où ces technologies sont omniprésentes. Nous veillerons à favoriser le développement de l'autonomie des élèves et du personnel dans l'usage de la technologie au service de l'apprentissage (apprendre à apprendre).

Composition du CDIP

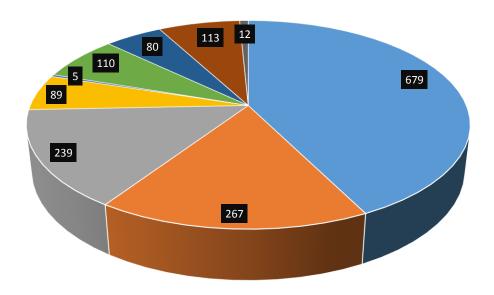
- 8 enseignants
- 2 directions d'écoles primaires
- 1 direction d'école secondaire
- Direction des services éducatifs et des technologies de l'information (TI)
- 1 représentant du Centre de formation des adultes et formation professionnelle (CFA-FP)
- Technicien principal, service des TI
- Coordonnateur des TI
- Conseiller pédago-technologique

Les investissements en matériel technologique et informatique sont réalisés selon les orientations retenues par le Comité :

En 2017-2018, la CSÎ a investi près de 115 000 \$ dans le maintien et l'amélioration de son parc technologique et plus de 16 000 \$ dans les outils didactiques numériques adaptés à l'école 2.0.



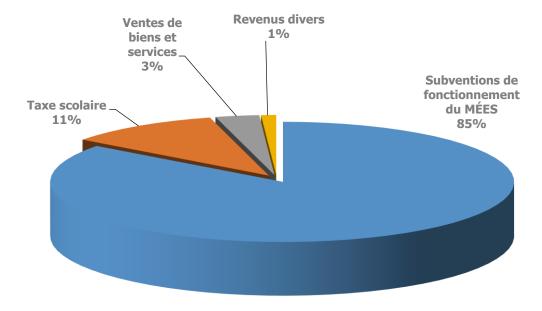
Figure 5 - Distribution du parc informatique



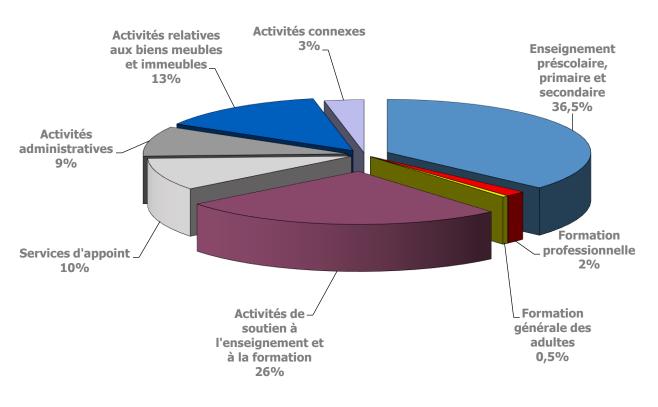
- Élèves Ordinateurs portables
- Élèves Tablettes numériques
- Enseignants Ordinateurs portables et tablettes numériques
- Tableaux numériques interactifs (TNI)
- Caméras de projection pour livres et documents
- Imprimantes
- Bornes sans fil
- Ordinateurs administratifs
- Tablettes numériques (autres)

États financiers de la CSÎ

Revenus 2017-2018



Dépenses 2017-2018



REVENUS	<u>2017-2018</u>	<u>2016-2017</u>
Subventions de fonctionnement du MÉES	20 453 681 \$	18 871 719 \$
Autres subventions et contributions	91 788 \$	81 776 \$
Taxe scolaire	2 570 603 \$	2 529 392 \$
• Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	12 449 \$	15 468 \$
Ventes de biens et services	729 586 \$	662 121 \$
Revenus divers	137 236 \$	180 836 \$
 Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles 	9 747 \$	8 809 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>24 005 090 \$</u>	22 350 121 \$

DÉPENSES	<u>2017-2018</u>	<u>2016-2017</u>
Activités d'enseignement et de formation	9 436 858 \$	8 884 196 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	6 263 955 \$	5 915 548 \$
Services d'appoint	2 390 539 \$	2 302 734 \$
Activités administratives	2 214 536 \$	1 894 578 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	3 278 015 \$	2 981 247 \$
Activités connexes	766 392 \$	698 648 \$
 Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux 	22 980 \$	57 763 \$
• Perte (gain) sur disposition d'immobilisation s corporelles	\$	\$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>24 373 275</u> \$	<u>22 734 714</u> \$
DÉFICIT DE L'EXERCICE	*- 368 185 \$	*- 384 593 \$

^{*}Déficit autorisé par le MÉES

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17, LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ¹	1	26 487 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	2	107 938 \$
Total des contrats de service	3	134 425 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Quelques éléments phares de l'année 2017-2018...

- Suite et fin de la recherche-action menée au 1^{er} cycle du primaire et en orthopédagogie par la chercheuse Carole Boudreau de l'Université de Sherbrooke (Formation et accompagnement à l'implantation de pratiques pédagogiques et orthopédagogiques reconnues efficaces en lecture et écriture auprès des élèves à risque et en difficulté d'apprentissage);
- Poursuite de l'intégration de l'approche collaborative en gestion pédagogique et en développement professionnel;
- Poursuite de l'intégration du modèle de Réponse à l'intervention (RàI) au secteur des jeunes;
- Poursuite de la démarche d'optimisation des processus administratifs et pédagogiques.

Centre de formation des adultes et de formation professionnelle (CFA-FP)

En 2017-2018, 45 adultes obtiennent un diplôme à l'éducation des adultes, soit:

- 24 DES en formation générale des adultes (FGA);
- 11 DEP en Entretien général d'immeuble (FP);
- 10 DEP en Pêche professionnelle (FP).

Sur les 45 diplômés, il s'agit de 26 personnes pour qui le diplôme d'études secondaires (DES) ou le diplôme d'études professionnelles (DEP) est un premier diplôme et 7 sont âgées de moins de 20 ans.

C'est là, toute proportion gardée, une contribution importante à la diplomation des jeunes de la Commission scolaire des Îles et à celle d'adultes sur le territoire.

Nombre d'élèves équivalents temps plein (ETP)				
	FGA	FP		
2008-2009	38,88	42.71		
2009-2010	42,83	42,16		
2010-2011	42,67	27,90		
2011-2012	45,00	12,09		
2012-2013	33,05	17,72		

2013-2014

2014-2015

2015-2016

2016-2017

2017-2018

*ETP = 900 heures de formation

42,65

27,74

26,10

25,69

18,51

19,35

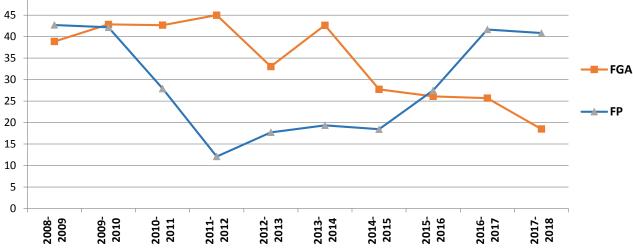
18,45

27,50

41,67

40,82

Bilan des ETP déclarés au CFGA-FP 50



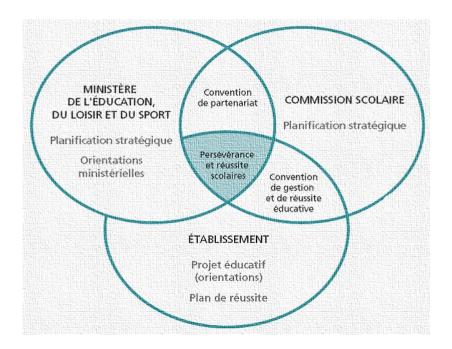
En 2017-2018, plus de 1,895 M \$ ont été accordés en contrats pour réaliser différents projets dans les écoles et centres.

Ce montant s'ajoute aux 650 000 \$ investis tout au cours de l'année pour assurer l'entretien des bâtiments.

Réfection des salles mécaniques électriques E-08 et E-103 - Polyvalente	664 643 \$
Réfection des salles de toilettes - École Centrale	346 135 \$
Réfection parement extérieur - Phase urgente - Polyvalente	157 136 \$
Réfection des salles de toilettes - École Stella-Maris	141 918 \$
Mise à niveau du système de chauffage - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	136 721 \$
Réfection des vestiaires et douches - Polyvalente	86 076 \$
Réaménagement d'espaces en formation professionnelle – CFA-FP	61 229 \$
Travaux de maçonnerie sur murs extérieurs - Polyvalente	48 434 \$
Réfection de l'entrée électrique et salle électrique - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	42 980 \$
Réfection du stationnement - École Saint-Pierre	41 562 \$
Réfection du stationnement - École aux Iris	36 788 \$
Génératrice et panneau électrique - Polyvalente	35 940 \$
Réfection du parement extérieur et isolation - École Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur	19 011 \$
Réfection de clôture - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	14 509 \$
Réfection des conduites sanitaires - Aile A - Polyvalente	14 415 \$
Réfection partielle clôture extérieure - École Stella-Maris	8 711 \$
Ajouts de luminaires extérieurs - Polyvalente	6 360 \$
Réfection toiture haute - École Saint-Pierre	6 082 \$
Entrée sécurisée - École aux Iris	4 432 \$
Éclairage vide sanitaire - Polyvalente	4 386 \$
Installation d'une sortie laveuse-sécheuse - Polyvalente	4 270 \$
Mise à niveau salle de toilettes - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	4 085 \$
Ajout de luminaires d'urgence - Polyvalente	2 888 \$
Installation d'un monte-personne - Aile C - Polyvalente	1 871 \$
Réfection du stationnement et drainage - École Centrale	1 069 \$
Réfection partielle clôture extérieure - École Centrale	1 010 \$
Réfection partielle clôture extérieure - École Saint-Pierre	1 010 \$
Installation d'un ouvre porte - Aile D - Polyvalente	1 007 \$

L'année 2014-2015 était la dernière du plan stratégique de la Commission scolaire des Îles. Celui-ci a été reconduit pour trois années supplémentaires. Durant l'année 2017-2018, la Commission scolaire des Îles a procédé à des consultations structurées afin d'élaborer son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), sanctionné avec mention d'excellence par le ministre de l'Éducation en juillet 2018. Ce plan d'engagement vise les années 2018-2019 à 2021-2022.

Ce dernier rapport annuel sur la planification stratégique 2009-2014 couvrira les axes d'intervention, leurs objectifs, indicateurs et résultats, mais aussi les cinq buts édictés par le MELS pour l'élaboration de la convention de partenariat. Afin de conserver une logique sur les sujets couverts, les buts ne sont pas présentés en ordre numérique. De plus, les moyens privilégiés par la Commission scolaire pour atteindre ces buts vous sont présentés en annexe (pages 26 et 27).



Le schéma ci-dessus illustre bien la complémentarité et la cohérence devant exister entre le plan stratégique du ministère, celui de la Commission scolaire et le plan de réussite de l'établissement; il place la persévérance et la réussite scolaires au cœur du système, comme cela se doit, et situe chaque type de convention dans la zone commune appropriée.

Rappelons que la Commission scolaire a signé une convention de partenariat avec le MELS à la fin de l'année scolaire 2009-2010.

Pour l'année 2017-2018, nous vous présentons donc un bilan intégré du plan stratégique et de la convention de partenariat de la Commission scolaire des Îles.

ORIENTATION 1 : TRAVAILLER ENSEMBLE AU DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DE NOS ÉLÈVES, JEUNES OU ADULTES

AXE D'INTERVENTION : LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DE NOS ÉLÈVES, JEUNES OU ADULTES

OBJECTIF 1

Contribuer à maintenir ou à hausser le taux de réussite, de certification, de diplomation ou de qualification de nos élèves, jeunes ou adultes, notamment chez les garçons.

TABLEAU 1 - Taux de réussite, de diplomation et qualification et de persévérance			
Résultats visés	Indicateurs	Résultats	
Form	nation générale des jeunes		
Maintien ou augmentation de la proportion des élèves qui réussissent à la fin de chaque cycle du primaire	La proportion d'élèves ayant 12 ans et moins à l'entrée au secondaire 2007-2008 = 88,5 %	2017-2018 = 100 %	
Hausse du taux de certification, de diplomation ou de qualification des élèves pour les études de niveau secondaire	Les sorties avec certificat, diplôme ou qualification (après 7 ans) : 2007-2008 Garçons 71,4 % Filles 92,9 % Total 83,1 %	Garçons 81,6 % Filles 92,1 % Total 86,2 % (données provisoires)	
Maintien ou augmentation du taux de réussite des élèves à l'ensemble des épreuves uniques	Le taux de réussite aux épreuves uniques (MÉES) 2007-2008 = 92,0 %	2017-2018 = 91,2 %	
Formation professionnelle			
Maintien ou augmentation du taux de persévérance	Le taux de persévérance dans l'ensemble des programmes en formation professionnelle sur une période de 3 à 5 ans : 2007-2008 = 72,0 %	2017-2018 = 80,0 %	

TABLEAU 2 - Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans					
BUT 1 Augmenter le taux d'obtention d'un	Cibles de la de parte			Résultats CSÎ	
premier diplôme ou d'une première	2014	2020	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
qualification avant l'âge de 20 ans,	80 %	86 %	79,5 %	78,6 %	86,2 %

La diplomation et la qualification de nos élèves se maintiennent autour de 80 % depuis quelques années. Les données provisoires pour juin 2018 nous présentent un bilan très positif, avec l'atteinte de la cible prévue pour 2020.

TABLEAU 3 - Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs)					
BUT 1 Diminuer le nombre de	Cibles de la convent	ion de partenariat		Résultats CSI	
sorties sans diplôme ni	Juin 2008 (départ)	Juin 2014	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016
qualification en formation générale des jeunes (FGJ)	16	15	6	4	5

Les données sur le nombre annuel de sorties sans diplôme, ni qualification sont très encourageantes. En effet, les résultats révèlent que notre Commission scolaire compte de moins en moins d'élèves décrocheurs. De seize en 2008, ils sont passés à cinq en juin 2016.

OBJECTIF 2

Soutenir les établissements afin de donner des services d'accompagnement de plus en plus adaptés aux besoins de la clientèle ÉHDAA (diagnostic précoce, intervention et suivi) et des élèves à risque.

Les orientations en développement pédagogique de la CSÎ convergent de plus en plus vers les meilleures pratiques identifiées par la recherche. Ainsi, le personnel d'enseignement bénéficie d'un accompagnement selon ses besoins, majoritairement selon l'approche collaborative, plutôt que de formations uniques, sans suivis ou accompagnement.

Organisation des services

La Commission scolaire des Îles privilégie une organisation de services de proximité permettant à tous les élèves de développer leur plein potentiel. Outre les classes ordinaires de chacune de nos écoles primaires et secondaire, les élèves ont pu bénéficier de regroupements facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux.

Ainsi, une école primaire offrait un service de classe-ressource, alors que la Polyvalente offrait les regroupements suivants : classe-ressource, classe spécialisée et parcours de formation axée sur l'emploi, volet formation préparatoire au travail (FPT) et volet formation à un métier semi-spécialisé (FMSS). De plus, nos ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires.

OBJECTIF 3

Développer au primaire et au secondaire une offre de services scolaires et parascolaires variée et attrayante.

Dans le but d'augmenter le taux de participation des élèves aux activités sportives, parascolaires et extrascolaires au secondaire et de favoriser la mise sur pied d'un programme d'activités parascolaires au primaire, la Commission scolaire a mis en place différentes mesures. Au primaire, la majorité des écoles offrent les activités parascolaires en partenariat avec les services de garde. Au secondaire, la participation aux activités parascolaires culturelles et sportives est toujours excellente, souvent plus des deux tiers des élèves y sont inscrits.

D'autre part, de nombreux projets visant la persévérance scolaire ont été réalisés dans les établissements de la Commission scolaire des Îles et la plupart d'entre eux sont coordonnés par le Groupe persévérance scolaire (GPS). Ce dernier est financé en grande partie par la Fondation Madeli-Aide, les Caisses Desjardins, le Groupe CTMA et Complice Persévérance scolaire. Ces partenaires importants pour la Commission scolaire soutiennent des projets ayant comme objectifs l'engagement scolaire, la qualité des apprentissages et les aspirations scolaires et professionnelles. À titre d'exemple, mentionnons les activités littéraires proposées dès le préscolaire (animation de livres jeunesse) et les activités d'exploration professionnelle au secondaire (Poly-métiers).

La Commission scolaire avait comme autre cible pour le but 4 que chaque établissement développe ses plans d'action liés aux mesures d'urgence et à l'intimidation et à la violence ainsi que la mise en œuvre de la politique alimentaire du MÉES. Tous ces objectifs ont été réalisés à 100 % depuis plusieurs années déjà.

OBJECTIF 4

Conscientiser les élèves à l'importance d'obtenir une qualification ou un diplôme.

Se référer aux données des buts 1 et 5 de la convention de partenariat.

AXE D'INTERVENTION: LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION

OBJECTIF 5

Favoriser le retour en formation des adultes sans diplôme ni qualification.

TABLEAU 4 - Inscriptions en	formation générale des adul	ultes et en formation professionnelle
-----------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Résultats visés	Indicateurs	Résultats juin 2018
Maintien du nombre d'inscriptions aux activités de formation, en tenant compte d'un contexte de décroissance	Le nombre d'élèves inscrits en formation générale des adultes : 2009 = 142	2017-2018 = 85
Augmentation de la clientèle en formation professionnelle	Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble des programmes : 2009 = 44,88	2017-2018 = 40,82
Hausse du nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits	Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle : 2008 = 21	2017-2018 = 10

Il est important de mentionner que le contexte de décroissance de même que l'offre des programmes en formation professionnelle peuvent influencer les résultats du tableau 5.

OBJECTIF 6

Promouvoir le développement de la formation professionnelle et de la formation continue

Les travaux de réaménagement, permettant de bonifier et d'améliorer l'offre en formation professionnelle (2016) ont fait en sorte que quatre programmes peuvent désormais être offerts sur une base rotative : Entretien général d'immeubles (EGI), Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED), Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et Pêche professionnelle (PP), programmes offerts sur la base d'autorisations permanentes. La volonté demeure d'ajouter le programme de Charpenterie-menuiserie (CM) à la liste des formations offertes en autorisation permanente plutôt qu'en autorisation provisoire, comme par le passé.

OBJECTIF 7

Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

La nature (en lien avec les préalables exigés) et la durée des programmes peuvent avoir un effet sur le facteur moins de 20 ans en formation professionnelle. Deux programmes offerts en 2017-2018 (EGI et Pêche professionnelle) exigeaient chacun, au minimum, un 3^e secondaire, ce qui favorise la participation de jeunes de moins de 20 ans. Le programme SASI exigeait quant à lui un 4^e secondaire et du français de 5e secondaire. Par ailleurs, la durée du programme en pêche (3 ans) et en SASI (2 ans) rend plus difficile l'obtention du diplôme avant 20 ans.

L'année 2017-2018 est marquée par la poursuite de l'offre de nouveaux programmes en formation professionnelle, le tout faisant suite aux octrois d'autorisations ministérielles et aux travaux majeurs (4M \$) entrepris à l'hiver 2016. Une cohorte en Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) a débuté en septembre 2017 (durée 2 ans) alors que la cohorte en Entretien général d'immeuble (18 mois) a terminé en décembre 2017. Les élèves du DEP en Pêche professionnelle ne sont pas en reste et leur nombre se maintient à une trentaine d'inscriptions. Les élèves comme les formateurs apprécient grandement la qualité de leurs installations et de leurs espaces de travail. Cet apport de nouveaux programmes et la consolidation du programme en Pêche professionnelle se reflètent bien dans le bilan des ETP.

OBJECTIF 8

Soutenir le développement des compétences parentales par l'engagement des parents dans le parcours scolaire de leur jeune.

Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA) poursuit son soutien pour les parents en diffusant différents outils d'aide, notamment le *Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers* (par la Fédération des comités de parents du Québec), en offrant un service de mentorat et d'accompagnement lors des rencontres d'élaboration du plan d'intervention de leur enfant et en assurant la promotion d'une banque de livres d'histoires ou de références sur différentes problématiques ou particularités vécues par les enfants, disponibles et facilement accessibles pour les parents. Outre ces actions, le Comité de parents de la Commission scolaire a également offert des activités de formation aux parents de nos élèves (Bilan annuel du Comité de parents, voir pages 5 et 6).



AXE D'INTERVENTION: LA QUALITÉ DU FRANÇAIS

OBJECTIF 9

Promouvoir la maîtrise de la langue française.

BUT 2 Amélioration					
de la maîtrise de la langue	Départ		Cibles		
française	2007-2008	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2013-2014
•	93 %	94,5 %	89,7 %	98,2 %	93 %

BUT 2	TABLEAU 6 Proportion des élèves qui réussissent en français à la fin de chaque cycle du primaire						
Amélioration de la		Départ	Résul	Cibles			
maîtrise de la		2008-2009	2016-2017	2017-2018	2013-2014		
langue française	1 ^{er} cycle	97 %	99 %	98,9 %	97 %		
	2e cycle	94,2 %	99 %	100 %	94,5 %		
	3e cycle	92 %	99 %	100 %	93 %		

AXE D'INTERVENTION : LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE NOTRE PERSONNEL

OBJECTIF 10

Contribuer au développement des compétences professionnelles de notre personnel.

Puisque le souci du développement professionnel est très présent au sein de l'organisation, l'offre en formation continue était encore une fois considérable lors de la dernière année.

De plus, le développement pédagogique de notre personnel d'enseignement se fait davantage dans une formule d'accompagnement que dans la formation traditionnelle. L'équipe pédagogique, constituée des directions d'établissements et des services éducatifs, se colle ainsi aux principes énoncés par la recherche sur l'efficacité à long terme de la formation continue.

TABLEAU 7				
Résultats visés	Indicateurs	Résultats		
Un personnel engagé dans sa formation continue	Le nombre d'heures/année consacré à la formation continue 2007-2008 = 3 935 h	Voir tableau 9		

TABLEAU 8 Formation continue dispensée au personnel de la CSÎ (en heures)					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Personnel de direction	566	440	335	281	
Cadres et professionnels	426	321	291	197	
Personnel administratif, technique et de bureau	315	203	215	313	
Enseignants	1 766	1 827	2223	2533	
Total	3 073	2 791	3064	3324	

OBJECTIF 11

Soutenir et accompagner le personnel, particulièrement lors d'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers.

Voir à ce sujet l'objectif 2 : Soutenir les établissements afin de donner des services d'accompagnement de plus en plus adaptés aux besoins de la clientèle ÉHDAA (diagnostic précoce, intervention et suivi) et des élèves à risque (pages 19-20).

OBJECTIF 12

Reconnaître les réalisations et valoriser l'ensemble du personnel.

Différentes actions permettent de diffuser les réalisations du personnel, notamment par la publication de comptes rendus de réunions, de blogues alimentés par les écoles, en utilisant la page Facebook de la CSÎ et par l'entremise du courriel interne. Mensuellement, une école est invitée à présenter une réalisation dont elle est fière lors de la réunion publique du Conseil des commissaires. De plus, les médias locaux (CFIM, Le Radar) sont régulièrement interpellés pour valoriser les bons coups.

ORIENTATION 2 : PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE DES ÎLES

AXE D'INTERVENTION: LA SANTÉ GLOBALE DE NOS ÉLÈVES

La Commission scolaire est membre du Comité de développement social qui réunit aussi le CISSS, Emploi-Québec, la Municipalité des Îles, celle de Grosse-Île et un représentant de la Table des organismes communautaires. Sous l'habile coordination d'une équipe en développement social, nous avons entrepris une démarche de planification intégrée visant l'amélioration de la qualité de vie des Madelinots, jeunes et moins jeunes.

Le plan d'action commun prévoit des interventions concertées en développement de saines habitudes de vie, mais aussi en lien avec la persévérance scolaire, le développement des enfants (petite enfance) et la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les élèves et le personnel de chacune de nos écoles ainsi que les parents sont engagés dans la mise en œuvre de ce vaste chantier pour le mieux-être de la communauté.

AXE D'INTERVENTION: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÎLES

TABLEAU 9 - Contribution au développement durable des Îles						
Résultats visés	Indicateurs	Résultats				
Un engagement concret des divers intervenants (élèves, personnel) dans la protection et le développement de notre milieu	La présence de projets mobilisateurs et pertinents (ex. : réduction de la consommation de papier et achat de papier recyclé, consommation énergétique, produits verts pour l'entretien, etc.)	Consommation de papier : -Poursuite de la réduction de la quantité de feuilles utilisées par rapport à l'année 2010-2011 (~ 30 %), soit : 2010-2011 = 3,01 millions 2017-2018 = 2,10 millions Consommation énergétique : -Consommation d'électricité, d'huile et de propane. Coût combiné de 444 998 \$ en 2017-2018 -Conversion des systèmes de chauffage mazout vers le propane à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur -Refection et isolation des murs extérieurs à l'école Polyvalente				

AXE D'INTERVENTION: LA CULTURE DES MADELINOTS

Transmission et valorisation de la culture des Madelinots

33

Projets mettant en valeur la culture des Madelinots



Projets stimulant l'ouverture sur le monde



Projets en culture scientifique



RAPPORT SUR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

En conformité avec l'article 200 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et le règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Îles, chacune des écoles primaires et secondaire a élaboré et mis en œuvre son plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école et a procédé à la révision de son code de vie. Toute plainte ou référence à des actes d'intimidation ou de violence est traitée avec riqueur et efficacité.

TABLEAU 10 - Nature des événements d'intimidation et de violence dans les écoles									
	INTIMIDATION			VIOLENCE				Proportion des interventions qui ont	
ÉCOLE	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE (cyberagression)	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE (cyberagression)	fait l'objet d'une
Polyvalente	Rarement Rarement Jamais Rarement Rarement Jamais Jamais Jamais							Jamais	
Aux Iris	Iris Il y a eu 7 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.								
Centrale	Il y a eu 3 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.								
NDSC	L'école compte moins de 30 élèves. En conséquence, la fréquence des événements d'intimidation et de violence et leur répartition par type d'agression n'ont pas été indiquées, notamment pour éviter l'identification des élèves concernés. Toutefois, aucun événement n'était répertorié.								
Saint-Pierre	Il y a eu 3 événements d'intimidation ou de violence dans cette école et aucun n'a fait l'objet d'une déclaration à la direction générale. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.								
Stella-Maris	Il y a eu aucun événement d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école.								

Mention au tableau	Signification
Jamais	Aucun événement de cette nature ne s'est produit à l'école
Rarement	Moins de 10 % de tous les événements d'intimidation et de violence de l'école sont de cette nature
Parfois	10 % et plus, mais moins de 20 % d'événements déclarés
Assez souvent	20 % et plus, mais moins de 50 % d'événements déclarés

Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants de l'école ont conclu, après évaluation, qu'il s'agissait bien d'actes de violence ou d'intimidation, tels que définis à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire à la direction générale. Le tableau ci-dessus reflète donc les événements déclarés à la direction générale, selon les paramètres de diffusion. Il importe ici de préciser que toutes les situations rapportées à la direction ou aux professionnels d'une école donnée sont prises en charge selon les modalités prévues dans les plans de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

Par « intimidation », on entend :

tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Par « violence », on entend:

toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Interventions dans les écoles de la Commission scolaire

Les interventions mises en place par l'ensemble de nos écoles s'appuient sur les recherches récentes. Il s'agit des mesures suivantes :

- rencontre des parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins;
- protection accordée aux victimes et aux témoins, selon le cas;
- mesures réparatrices imposées aux auteurs d'actes d'intimidation ou de violence, dossier de l'agresseur transmis au personnel professionnel de l'école (psychologue, agent de réadaptation) ou d'un partenaire.

Les suspensions à l'interne et à l'externe ont été peu nombreuses, car elles nuisent à la réussite scolaire. Lorsque de courtes suspensions ont été imposées, un protocole de retour à l'école a été prévu. Aucun élève de la Commission scolaire n'a été expulsé.

ANNEXE 1 CONVENTION DE PARTENARIAT - MOYENS

BUT 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Moyens

- Formations et accompagnements pédagogiques ayant comme base les approches reconnues efficaces par la recherche (enseignement efficace et gestion de classe efficace);
- Poursuite de l'approche personnalisée en dépistage précoce des difficultés scolaires;
- Poursuite des interventions ciblées dans le cadre de la transition pour le passage de la petite enfance (maison ou milieu de garde) vers le Service 4 ans Passe-Partout (intervention précoce) et du préscolaire vers le primaire;
- Plan d'action concerté visant l'intégration efficace des technologies en apprentissage et en enseignement;
- Communautés d'apprentissage regroupant les enseignantes du primaire et visant la poursuite du développement pédagogique en didactique de la mathématique et du français au primaire;
- Mise en place de communautés d'apprentissage au secondaire en mathématique, français et science et technologie;
- Poursuite de la démarche *Relance pour une deuxième chance* en FGA, visant à rejoindre les jeunes de moins de 20 ans à qui il ne manque que quelques cours pour obtenir le DES.

BUT 2 Amélioration de la maîtrise de la langue française

Moyens

- Participation des enseignantes du 1^{er} cycle à une recherche-action menée dans toutes nos écoles primaires par la professeure-chercheuse de l'Université de Sherbrooke, madame Carole Boudreau;
 - Accompagnement d'enseignantes utilisant la littérature jeunesse comme base d'enseignement au primaire;
- Intégration importante d'activités culturelles en lien avec la littérature jeunesse et l'écriture;
- Maintien de la période de lecture obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaire.

BUT 3

Amélioration de la persévérance et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles particulièrement les élèves HDAA

Moyens

- Début de l'intégration des Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) au primaire;
- Accompagnement des enseignantes du primaire en didactique de la mathématique, notamment dans l'intégration des tests de dépistage uniformisés (1^{er} et 2^e cycles);

- Accompagnement et soutien aux enseignants dans l'utilisation des tests de dépistage standardisés en lecture aux 1^{er} et 2^e cycles du primaire;
- Analyse personnalisée des dossiers des élèves du groupe cible en situation d'incertitude quant à la poursuite de leur parcours;
- Poursuite des travaux locaux visant à bonifier les démarches relatives à la TÉVA (Transition école vie active);
- Multiples sensibilisations et accompagnements relatives aux différentes difficultés ou troubles vécus par nos élèves;
- Poursuite du développement d'un plateau de travail à l'intérieur de l'école secondaire : les Polyvaillants.



BUT 4 Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Moyens

- Préparation et participation active de la très grande majorité des élèves, jeunes et adultes, à la course *Un pas vers la réussite, 2^e édition,* sous la forme d'une course à relais entre les écoles;
- Animation d'activités parascolaires visant à faire bouger davantage les élèves au primaire;
- Début ou poursuite de la démarche de révision des codes de vie et des protocoles d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation dans les écoles primaires et secondaire;
- Nombreux projets d'intégration des saines habitudes de vie au quotidien des élèves, soutenus par le partenaire *Les Îles en forme*, autant en classe qu'en service de garde.

BUT 5 Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle Moyens

- Déploiement et consolidation d'une offre de formation professionnelle plus variée (passant d'une seule autorisation permanente à quatre avec une carte rotative visant à offrir trois formations sur une base régulière à chaque année dans le secteur du bâtiment (EGI et Charpenterie-menuiserie), de la santé (APED et SASI) et des pêches (PP);
 - Analyse personnalisée des dossiers des élèves du groupe cible en situation d'incertitude quant à la poursuite de leur parcours;
 - Approfondissement des programmes liés aux parcours de formation axée sur l'emploi avec les enseignants du secondaire (compétences à développer, évaluation, Transition école vie active -TÉVA).





1419, chemin de l'Étang-du-Nord L'Étang-du-Nord, Québec G4T 3B9 Tél. : 418 986-5511

Téléc.: 418 986-3552 www.csdesiles.qc.ca